MENTON ROQUEBRUNE CAP-MARTIN
BEAUSOLEIL LA TURBIE GORBIO
CASTILLON CASTELLAR SOSPEL
SAINTE-AGNÈS BREIL SUR ROYA

Office de Tourisme
Menton Riviera & Merveilles

Palais de l'Europe
8 avenue Boyer – 06500 Menton
04 83 93 70 20
www.menton-riviera-merveilles.fr

Vos Référents :

Danielle LE GOFF

8 avenue Boyer – 06500 Menton – 04 83 93 70 22
d.legoff@menton-riviera-merveilles.fr

Carole TOSELLO
Bureau d'Information Touristique
103 avenue du 16 septembre 1947
06430 Tende – 04 83 93 98 82
tende-tourisme@menton-riviera-merveilles.fr

EPIC SIRET : 825 124 845 00017

CÔTE d'AZUR
FRANCE

CASTILLON CASTELLAR SOSPEL
SAINTE-AGNÈS BREIL SUR ROYA
LA BRIGUE FONTAN TENDE SAORGE
MOULINET MENTON ROQUEBRUNE
CAP-MARTIN BEAUSOLEIL LA TURBIE
GORBIO CASTILLON CASTELLAR
SOSPEL SAINTE-AGNÈS BREIL SUR

Je classe mon meublé, j'ai tout à y gagner

OFFICE DE TOURISME
MENTON RIVIERA & MERVEILLES
AGRÉÉ POUR LE
CLASSEMENT DES MEUBLÉS

Classement Meublés de Tourisme

© CONCEPTION S.C - OTC MENTON - JANVIER 2019 - CRÉDIT PHOTOS : FOTOLIA - MEDIATHÈQUE TTG MENTON

1 Qu'est-ce qu'un **meublé de tourisme ?**

C'est une résidence louée, de façon permanente ou saisonnière, à la journée, à la semaine ou au mois, à des personnes de passage, qui l'occupent à des fins de tourisme et de villégiature, sans y élire domicile.

2 Je mets en location saisonnière une résidence **Quelles sont mes obligations ?**

1. Vous devez obligatoirement **déclarer votre meublé de tourisme à la mairie** de la commune où est situé le meublé.
(contravention de 3ème classe jusqu'à 450 euros)

2. Vous devez percevoir la **taxe de séjour** si elle est instaurée par la commune où est situé le meublé et la lui reverser.

3 Quels **avantages** à classer **mon meublé ?**

FISCAL :
Je paye **moins d'impôts** car je bénéficie d'un **abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 %**

COMMERCIAL :
J'offre une **garantie de confort et de qualité** à mes clients ; mon meublé bénéficie d'un **classement officiel et d'étoiles**, principaux critères de choix des consommateurs.

Je peux accepter les **chèques vacances**, me donnant l'accessibilité à une clientèle plus large en touchant **10 millions de clients potentiels.**

Je bénéficie d'une **promotion gratuite** et d'une lisibilité renforcée de la part de l'Office de Tourisme, me permettant de mieux louer mon meublé.

Combien cela coûte ?

Les frais de dossier pour la visite de contrôle :

150 € nets pour 5 ans soit 30 € / an

120 € nets pour une demande simultanée de classement des meublés suivants. (même propriétaire)

LE CLASSEMENT EST VALABLE 5 ANS !!!

4 Quelles démarches dois-je effectuer pour **classer mon meublé ?** (en 6 points)

1. Je contacte ma Référente à l'Office de Tourisme
2. J'évalue la catégorie de classement la mieux adaptée à mon meublé
3. Je retourne la demande "Classement Meublé de Tourisme" complétée avec le réglement
4. Un rendez-vous de visite pour l'évaluation de la conformité aux 112 critères
5. Je reçois l'avis favorable (ou pas) avec le rapport détaillé de l'inspection (une contestation est possible)
6. Je bénéficie de la promotion apportée par l'Office de Tourisme

NOUS NOUS ENGAGEONS A LE VISITER DANS UN DELAIS MAXIMUM DE 3 MOIS

Je contacte le référent le plus proche de la commune de mon meublé.
(coordonnées au dos du document)

L'Office de Tourisme Menton Riviera & Merveilles

Est agréé pour réaliser le classement de vos meublés. Nos référents techniques sont à votre disposition pour vous fournir toute information et vous apporter son aide en vue de la visite de classement de votre location.